

# L'information du public

---

La loi du 13 août 2004 sur la modernisation de la sécurité civile et le Décret n°2005-1158 du 13 septembre 2005 relatif aux Plans Particuliers d'Intervention réaffirment le droit à l'information des citoyens sur les risques auxquels ils sont exposés et sur les mesures de sauvegarde.

L'efficacité des plans de secours repose largement sur l'information préventive des populations avoisinantes. Il importe notamment que les riverains des installations à risques connaissent mieux ces installations et les risques qu'elles présentent, sachent reconnaître le signal d'une éventuelle alerte (une sirène au son modulé, pendant une minute et répété trois fois à cinq secondes d'intervalle) et connaissent les consignes à suivre en cas d'accident.

Aussi est-il fait obligation aux industries à risques de distribuer, à l'ensemble de la population pouvant être concernée a priori par les plans particuliers d'intervention, des brochures d'information décrivant la nature des activités exercées, les risques des produits présents dans l'usine, la conduite à tenir en cas d'accident. Ceci doit avoir lieu, de préférence, dans le cadre de campagnes d'information qui peuvent comporter l'organisation de journées portes ouvertes, de campagnes de presse, d'actions auprès des écoles. Par ailleurs l'article L.125-2 du Code de l'Environnement a été complété par la loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages : ainsi, le Préfet pourra créer un comité local d'information et de concertation (CLIC) sur les risques pour tout bassin industriel comprenant une ou plusieurs installations dits « SEVESO » (classés AS dans la nomenclature des installations classées) : le décret 2005-82 du 1<sup>er</sup> février 2005 (désormais codifié aux articles D.125-29 à D.125-34 de la partie réglementaire du code de l'environnement par le décret n° 2005-935 du 2 août 2005) précise les conditions d'application et de fonctionnement de ce nouveau comité.

## Actions menées dans le Nord - Pas-de-Calais

Deux Secrétariats Permanents pour la Prévention des Pollutions Industrielles (SPPPI) existent dans la région. Ces structures partenariales permettent aux acteurs intéressés par l'environnement industriel (élus, associations, industriels, Etat, représentants des salariés ...) de débattre des problématiques de risques et de pollution. Les deux SPPPI couvrent respectivement la zone littorale et l'Artois.

Le SPPPI Côte d'Opale Flandres (site Internet : [www.spppi-cof.org](http://www.spppi-cof.org)) a poursuivi et finalisé en 2005, l'étude sur l'évaluation globale de l'impact sanitaire de l'ensemble des émissions atmosphériques d'origine industrielle sur la santé des populations de la région dunkerquoise : cette étude présentée au cours d'une commission air montre une bonne cohérence des résultats comparés aux données ATMO Nord – Pas de Calais sur le SO<sub>2</sub> et confirme l'origine essentiellement industrielle de ce polluant. En revanche pour les autres polluants tels que NOx et poussières, l'apport d'autres sources (trafic, transport, activité urbaine...) a été mis en évidence. L'action du SPPPI a également permis :

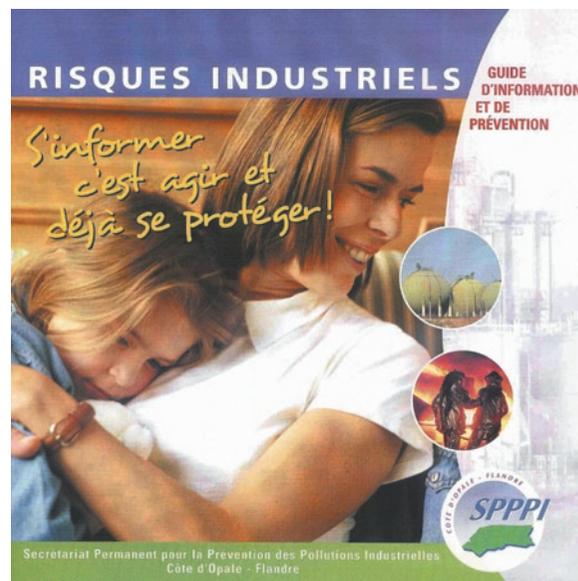
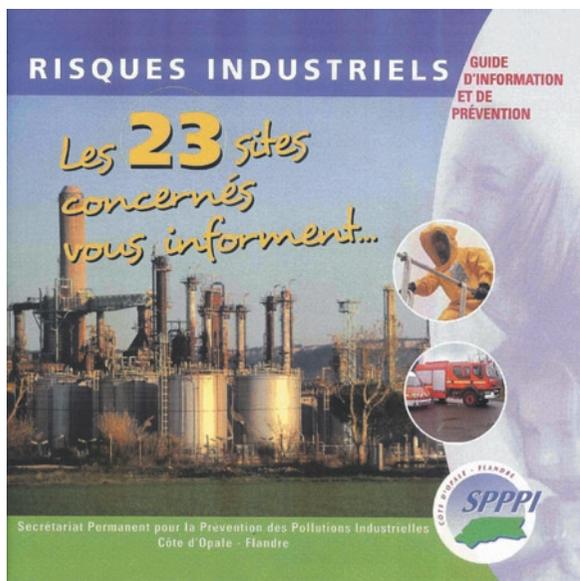
- La poursuite des actions innovantes d'information sur les risques liés aux légionelles
- A l'instar de l'étude sur Dunkerque, mise en place d'une étude environnement - santé sur Calais, avec un regard sur l'impact des ferries dans le port,
- Poursuite du travail d'évaluation de la gêne due aux odeurs sur le Littoral Dunkerquois,
- Préparation d'une nouvelle campagne d'information sur les risques industriels et nucléaires sur la côte d'Opale – Flandre,
- Réflexion sur la mise en place d'un système d'information ou d'alerte en cas d'événement ou d'incident ,
- Lancement d'une étude sur l'origine des nuisances sonores ressenties par les habitants de Fort-Mardyck, Grande-Synthe, Saint-Pol-sur-Mer et Dunkerque,

Dans le cadre de sa Commission Risques, le SPPPI de l'Artois (site Internet : [www.s3pi-artois.org](http://www.s3pi-artois.org)) a poursuivi la campagne d'information des populations sur les risques technologiques majeurs dans l'Artois. Son action a également permis :

- La poursuite des actions de sensibilisation en milieux scolaires sur les risques technologiques majeurs,
- La poursuite des actions de formation sur les risques liés aux légionelles,
- La poursuite des réflexions engagées sur l'externalisation de l'alerte téléphonique des « populations cibles ».
- Mise en place de l'expérimentation de la procédure de centralisation des tes, suivi et étude des possibilités de généralisation.

On pourra plus particulièrement noter en 2005 les réunions suivantes dans le domaine de la concertation autour des sites «dits « SEVESO » :

- Présentation du décret d'application des Comités Locaux d'Information et de Concertation (CLIC) et leur mise en place,



Extraits de la plaquette relative à la campagne d'information des populations sur les risques industriels